

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

ATTENTION !

MODIFICATION DES BUREAUX DE VOTE

MODALITÉS PRATIQUES

Les deux tours de scrutin de l'élection présidentielle se dérouleront les dimanches 23 avril et 7 mai 2017. Les bureaux de vote ouvriront leurs portes à 8h et recevront le public jusqu'à 19h.

Dans l'objectif d'un rééquilibrage des différents bureaux de vote, le découpage électoral de la commune a été repensé avec la création d'un huitième bureau de vote. La principale conséquence pour de nombreux électeurs est un changement d'affectation de bureau de vote, voire même de lieu de vote.

Une nouvelle carte d'électeur sera adressée à l'ensemble des électeurs farlédois au plus tard 3 jours avant le 1^{er} tour de scrutin. Vous y trouverez toutes les précisions utiles concernant votre bureau et votre lieu de vote. Si vous ne la recevez pas ou

si vous constatez des informations erronées, vous pouvez prendre contact avec le service des élections.

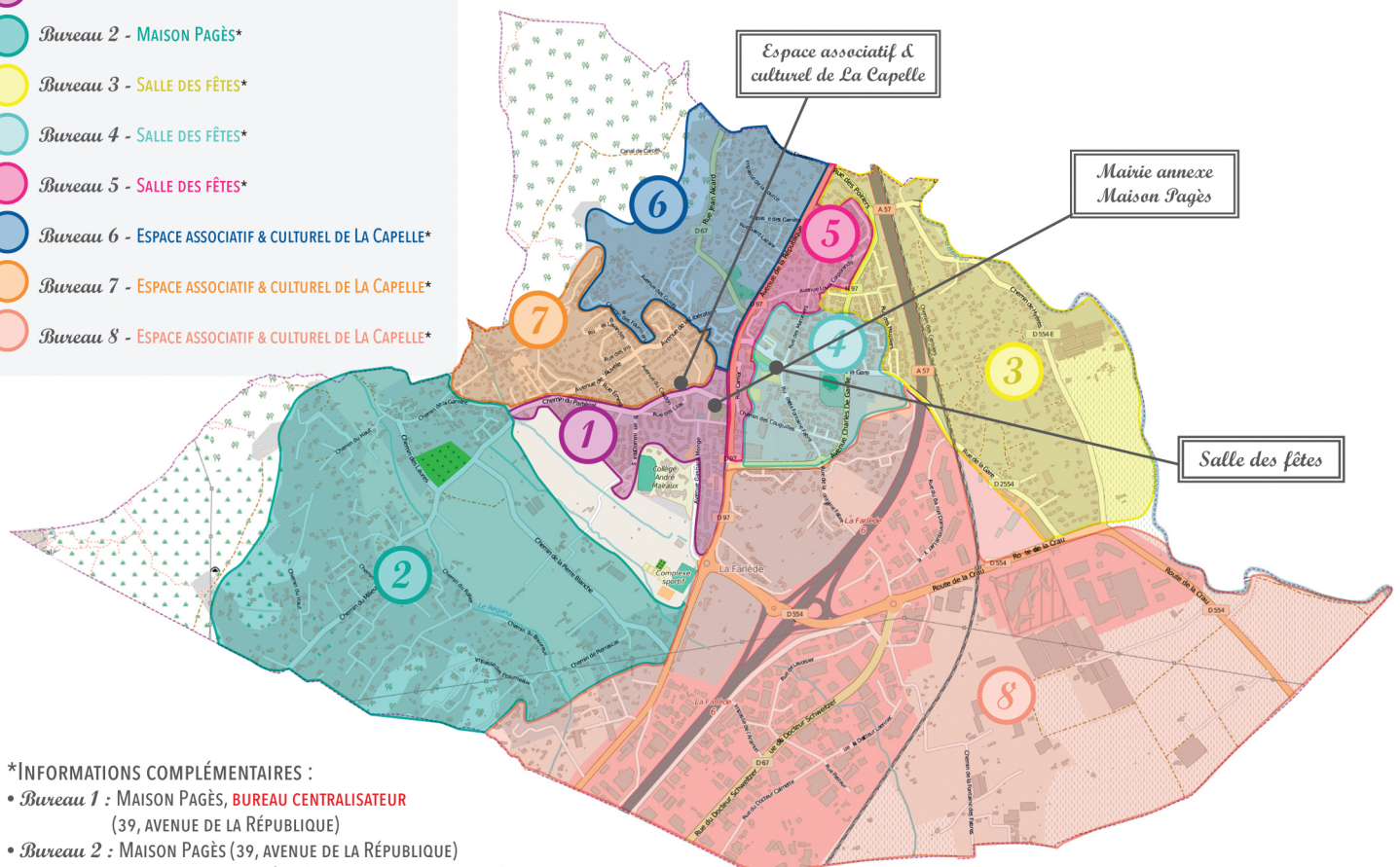
Le plan ci-dessous est donné à titre indicatif. **Il est impératif de bien relever le numéro et l'adresse du bureau de vote indiqués sur votre carte d'électeur.**

Une liste des rues de la ville et la correspondance à leur bureau de vote est disponible sur www.lafarlede.fr ou directement en mairie.

Toute la journée, un véhicule de la mairie sera mis à disposition des personnes à mobilité réduite afin de leur permettre de se rendre dans leurs bureaux de vote respectifs. Les personnes souhaitant bénéficier de ce service peuvent s'inscrire dès maintenant auprès du service des élections.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (À TITRE INDICATIF)

- Bureau 1 - MAISON PAGÈS*
- Bureau 2 - MAISON PAGÈS*
- Bureau 3 - SALLE DES FÊTES*
- Bureau 4 - SALLE DES FÊTES*
- Bureau 5 - SALLE DES FÊTES*
- Bureau 6 - ESPACE ASSOCIATIF & CULTUREL DE LA CAPELLE*
- Bureau 7 - ESPACE ASSOCIATIF & CULTUREL DE LA CAPELLE*
- Bureau 8 - ESPACE ASSOCIATIF & CULTUREL DE LA CAPELLE*



*INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Bureau 1 : MAISON PAGÈS, **BUREAU CENTRALISATEUR** (39, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE)
- Bureau 2 : MAISON PAGÈS (39, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE)
- Bureaux 3, 4 et 5 : SALLE DES FÊTES (RUE DE LA FONT DES FABRE)
- Bureaux 6, 7 et 8 : ESPACE ASSOCIATIF & CULTUREL DE LA CAPELLE (160, CHEMIN DU PARTÉGAL)

Le saviez-vous ?

Élection présidentielle :

- 1^{er} tour : 23 avril 2017
- 2^e tour : 7 mai 2017

Élections législatives :

- 1^{er} tour : 11 juin 2017
- 2^e tour : 18 juin 2017

Info Pour celles et ceux qui ne seront pas sur place aux dates des élections, le vote par procuration est possible. Renseignements et formalités à la gendarmerie.
Service des élections : 04 94 27 85 86